

Interpellation présentée par le député:

M. Alain Charbonnier

Date de dépôt : 24 janvier 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

5 millions pour l'IN 125 "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS" ont été votés par le Grand Conseil au budget 2008, de quelle façon le Conseil d'Etat va-t-il mettre en œuvre cette initiative ?

Lors du vote du budget 2008 en décembre 2007, un amendement a été accepté octroyant 5 millions afin de débiter la mise en œuvre de l'IN 125. « pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS ». L'IN 125 demande une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS par l'augmentation de la dotation en personnels. 70% de la population a accepté cette IN 125 au printemps 2007. Le Conseil d'Etat n'a pas tenu bon de mettre un centime en faveur de cette initiative au budget 2008 et c'est après différents amendements, que 5 millions ont été octroyés à la mise en œuvre de cette initiative 125 pour 2008 par le Grand Conseil dans le cadre du débat budgétaire.

Ma question est la suivante :

de quelle façon le Conseil d'Etat va-t-il utiliser ces 5 millions, afin de mettre en œuvre cette initiative 125 ?